



SYTTOM 19

Rapport d'activité 2021

**Syttom19**



LE MOT DU PRÉSIDENT

La gestion des déchets : un enjeu sociétal et environnemental majeur pour les collectivités locales

Entretien avec Frédéric Soulier, Président du Syttom19, Maire de Brive et Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Aujourd'hui et pour les années à venir, quels sont les enjeux de la gestion des déchets ?

Frédéric Soulier : Par l'importance des enjeux qu'elle implique, la gestion des déchets avec l'énergie fossile est sans doute l'un des sujets contemporains les plus stratégiques. Il y a tout d'abord un enjeu pour notre territoire, un enjeu sanitaire et social, évidemment, mais aujourd'hui, la gestion des déchets et leur valorisation contribuent aussi largement à des enjeux nationaux voire internationaux, je pense évidemment à l'autonomie énergétique et bien sûr au grand défi du changement climatique.

Comment le SYTTOM 19 va-t-il adapter ses moyens et pratiques pour faire face à ces nouveaux enjeux d'importance ?

F.S. : Le SYTTOM 19 a déjà adopté, cette année, son schéma directeur sur la collecte. Il s'agit d'un document de référence qui guidera nos actions pour les années à venir, avec pour ligne d'horizon une réduction significative de nos déchets et une valorisation énergétique amplifiée. Plus que jamais, la gestion des déchets est un enjeu sociétal et environnemental majeur.

Concrètement, quels seront les changements pour les usagers ?

F.S. : Plusieurs actions concrètes, tout d'abord l'extension des consignes de tri sur l'ensemble des 357 communes membres du SYTTOM 19 au 1^{er} janvier prochain. C'est une étape importante puisque désormais nous pourrions trier tous les emballages et donc réduire le volume d'ordures ménagères. Autre étape importante et concrète, la mise en place de la tarification incitative qui permettra de réduire le volume de déchets par foyer.

Enfin, l'Unité de Valorisation Énergétique de Saint-Pantaléon-de-Larche - construite il y a 50 ans - est l'un des outils stratégiques à moderniser. Son renouvellement est la garantie, pour le SYTTOM 19 et ses voisins, de disposer d'une chaîne complète du déchet, sécurisée et compétitive, tout en contribuant à l'autonomie énergétique du territoire.

Les choix du SYTTOM 19 font le défi des décennies à venir.



SOMMAIRE

Rapport d'activité 2021

LES FAITS MARQUANTS DE 2021

- Vote d'un schéma directeur pour la collecte des déchets au SYTTOM 19 **P.5**
- Étude sur le traitement des déchets et le devenir de l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche **P.7**
- Visites des UVE **P.7**

LES CONSIGNES DE TRI

P.9

2021 EN CHIFFRES

P.10

LES PROJETS 2022

P.11

PRESENTATION DU SYTTOM 19

- Les membres du SYTTOM 19 **P.12**
- Organisation et gouvernance **P.13**
- Les missions **P.14**
- Le territoire de la collecte **P.16**

LES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2021

- Marchés de travaux **P.18**
- Marchés de services **P.18**

LE BILAN FINANCIER

- Fonctionnement **P.19**
- Investissement **P.20**
- Évolution du tarif transport et traitement des OMR **P.21**

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET TECHNIQUE

LES PERFORMANCES DE LA VALORISATION 2021

- Valorisation énergétique des Ordures ménagères résiduelles et déchets industriels **P.24**
- Biodéchets **P.24**
- Valorisation matière **P.25**

LA VALORISATION ENERGETIQUE

- Usine de Rosiers d'Égletons **P.26**
- Usine de Saint-Pantaléon-de-Larche **P.32**

LA VALORISATION MATIÈRE

- Centre de tri de Monceaux sur Dordogne **P.38**

Retrouvez plus d'informations sur
www.syttom19.fr

155 rue des Vergnes
Le Chadelbos
19 600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05.55.22.61.30

Rédaction :

SYTTOM 19, Page Publique

Réalisation et impression :
page publique

Les faits marquants 2021

Face aux exigences de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), le SYTTOM 19 a adopté un schéma directeur pour la collecte des déchets. Presque toutes les collectivités adhérentes mettront en place une tarification incitative (redevance incitative ou taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative), qui permet de prendre en compte la production réelle des déchets de chaque foyer et d'adapter le tarif de la TEOM en conséquence.



↳ Lors de la collecte des déchets, chaque camion d'ordures ménagères passe par la pesée avant vidage.

→ Vote d'un schéma directeur pour la collecte des déchets au SYTTOM 19

Des obligations réglementaires pèsent sur les collectivités en termes de gestion des déchets, au plan national comme régional avec les exigences imposées par la loi AGEC. Il est désormais quasi-obligatoire de mettre en place une tarification incitative qui prend en compte la production réelle des déchets de chaque foyer. C'est le seul moyen connu de réduire de façon drastique le tonnage d'OMR et d'atteindre

la réduction de l'ordre de 100 kg/hab/an attendue et programmée. La tarification incitative peut être organisée par le biais d'une redevance incitative ou d'une TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative). Elle a pour conséquence la disparition programmée des bacs de regroupement, qui ne permettent pas de mesurer la production individuelle de déchets de chaque ménage.

Le projet de schéma directeur a fait l'objet d'une présentation au sein de chaque collectivité adhérente au SYTTOM 19, lors de 9 réunions. Les collectivités, représentées par leurs élus et directeurs, ont pris connaissance du schéma et se sont majoritairement engagées pour une mise en œuvre d'un nouveau dispositif de collecte conforme à ce schéma. L'instauration d'un dispositif de tarification incitative a également été largement plébiscitée, et est déjà en projet sur plusieurs EPCI, outre le SIRTOM de Brive qui l'a déjà mis en place. Le schéma directeur a été adopté par le Comité Syndical du SYTTOM 19 le 25 novembre 2021 à l'unanimité.



ÉTAT D'AVANCEMENT PAR COLLECTIVITÉ SUR LEUR SCHEMA DE COLLECTE ET LA MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION INCITATIVE :

Sirtom de la Région de Brive

- TEOMi en vigueur depuis 2015
- Schéma de collecte 100 % porte à porte en OM et emballages de 2014 à 2021
- Mise en place en 2022 d'une redevance spéciale incitative et poursuite du déploiement de la collecte des biodéchets sur la ville de Brive et dans les zones agglomérées du territoire

CC Ventadour Egletons Monédières

- Adoption de la RI prévue en 2024
- Adoption d'un schéma 100% apport volontaire pour les OM et les emballages

CC Xaintrie Val Dordogne

- Adoption en janvier 2022 d'un schéma de collecte en 100 % apport volontaire pour les OM et les emballages
- Lancement d'une étude pour passer à la TEOMi
- Élaboration d'un PLPDM et collecte des biodéchets

Tulle Agglo

- Passage à la TEOMi d'ici 2024
- Révision du PLPDM
- Lancement d'une étude sur la mise en place d'un schéma de collecte mixte entre porte à porte et apport volontaire suivant les typologies d'habitat

Haute Corrèze Communauté

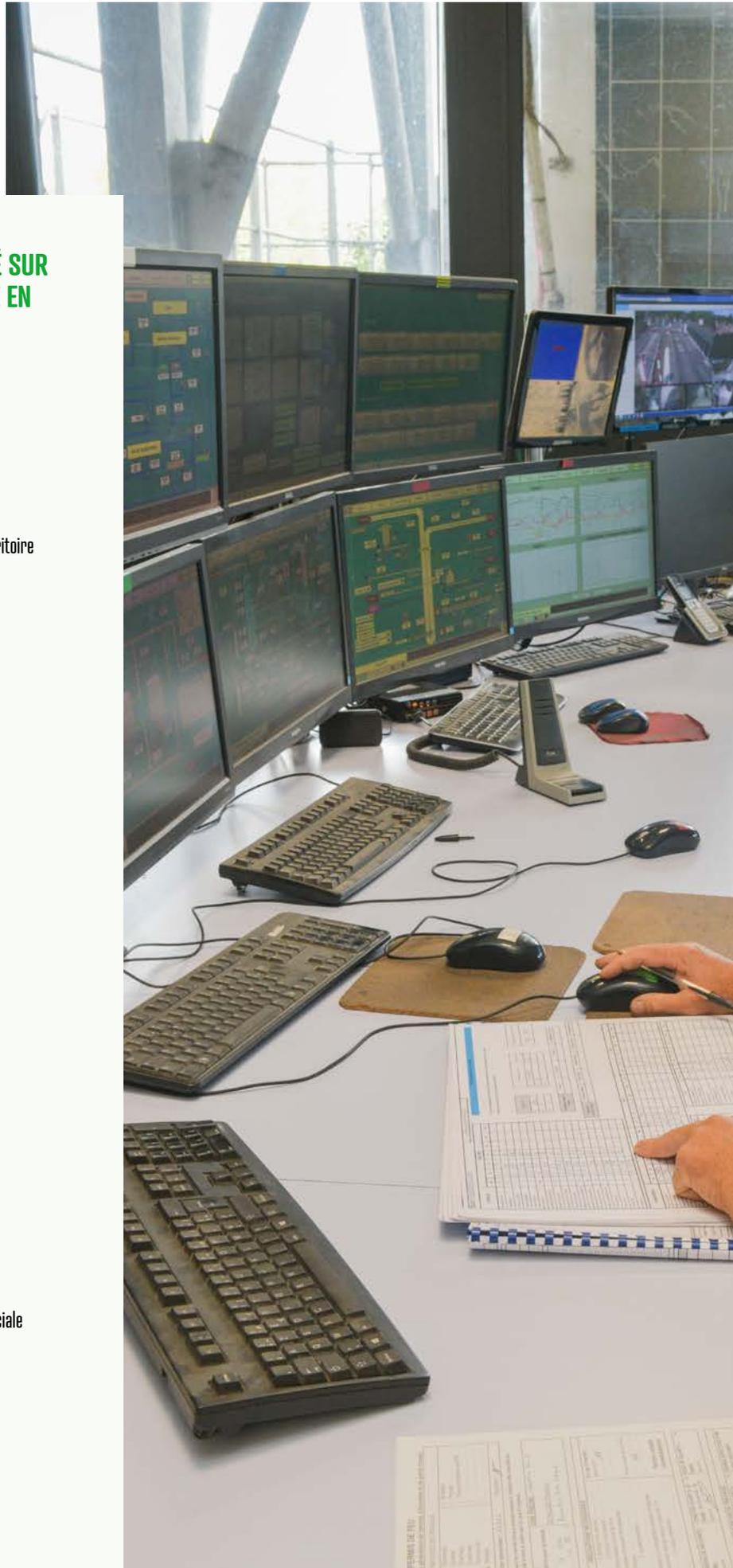
- Étude en cours sur les optimisations de collecte et la mise en place de la tarification incitative

CC Sumène Artense

- Optimisation des collectes réalisée
- Étude en cours pour la mise en place de la redevance spéciale
- Réflexion sur le passage en TEOMi ou RI

CC de Vézère Monédières Millesources, du Pays de Salers et du Pays de Mauriac

À ce jour, ces trois communautés de communes n'ont pas réalisé d'études relatives à l'optimisation des collectes et à la mise en place d'une tarification incitative.





→ Étude sur le traitement des déchets et le devenir de l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche

Les travaux présentés par les bureaux d'étude NALDEO (concernant l'état des lieux de l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche) et EURECKA (définition des besoins de traitement à moyen terme) concernant l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche font ressortir deux choses :

- l'UVE atteint des limites techniques et certains de ses équipements structurels doivent être reconstruits ;
- l'installation est indispensable dans les moyens nécessaires pour la gestion des déchets dans les années à venir.

Ces conclusions tiennent compte du schéma directeur de collecte déployé auprès de l'ensemble des collectivités membres permettant de réduire la fraction résiduelle actuelle.

La nécessité de faire évoluer nos outils de traitement des déchets résiduels se justifie notamment par la prise en charge de nouveaux flux. Ils sont constitués d'une part, des refus générés par les filières de valorisation matière en développement (préparation des biodéchets, opérations de tri pour recyclage...) et d'autre part, d'une partie des déchets actuellement traités en enfouissement. Ces derniers devront à l'avenir trouver d'autres exutoires à compter de 2028 avec la fermeture du centre d'enfouissement de Perbousie (déchets de l'activité économique, non valorisables de déchèterie).

→ Visites des UVE

Le SYTTOM 19 propose des visites des installations de traitement des déchets afin de sensibiliser le grand public au tri des déchets et à la valorisation énergétique.

En 2021, suite à la fin des restrictions sanitaires, plus d'une centaine de visiteurs (contre 14 en 2020) sont venus visiter les UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche et de Rosiers d'Egletons.



Consignes de tri

Le tri des déchets permet de réduire le volume d'ordures ménagères et de valoriser les déchets. En triant et en compostant, chacun d'entre nous a le pouvoir de réduire sa poubelle d'ordures ménagères de 70% de son poids. Au 1^{er} janvier 2023, le tri devient encore plus simple : tous les emballages vont dans le bac ou la colonne jaune. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !



Les emballages, acier, aluminium, plastiques, cartonnettes, briques alimentaires vont dans les bacs jaunes ou colonnes jaunes.



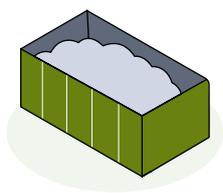
Les bouteilles et les bocaux en verre uniquement vont dans les colonnes vertes.



Tous les papiers vont dans les colonnes bleues.



Les déchets ménagers non recyclables (textiles sanitaires, produits hygiène, éponges...) vont dans les bacs marrons, gris ou verts.



Les cartons, volumineux et / ou de livraison vont impérativement en déchetterie.



Les biodéchets (restes de repas, épluchures de légumes ou de fruits) doivent être triés à la source, soit par compostage individuel ou lorsqu'il existe une collecte près de chez vous.



EN RESPECTANT CES CONSIGNES DE TRI, LES DÉCHETS BIEN TRIÉS SONT BIEN RECYCLÉS

2021 en chiffres



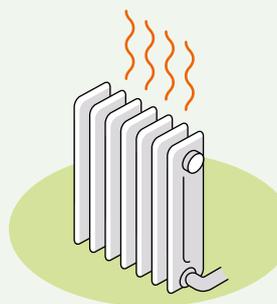
24 000 tonnes
de déchets recyclés
en 2021



19 520 MWh
d'électricité
produite en 2021



137 518 tonnes
de déchets
pris en charge par
le Syttom 19 en 2021



115 734 MWh
de chaleur
valorisé



372,5 KG/HAB./AN
Poids moyen de la poubelle corrézienne
en 2021, par habitant et par an (tous
déchets confondus hors déchetterie)



342 tonnes
de biodéchets
transformés en compost

Les projets 2022

Plusieurs projets sont lancés pour moderniser les deux UVE et suivre les évolutions réglementaires. La réduction de l'impact environnemental des installations et la réduction des déchets résiduels figurent aussi parmi les objectifs de 2022.

L'environnement : une priorité

Améliorer la performance de nos installations et réduire leur impact environnemental est une priorité. Les futures évolutions réglementaires vont demander des investissements pour les rendre plus performantes et moins polluantes.

Évolution de l'UVE de Rosiers d'Egletons

L'UVE de Rosiers d'Egletons va intégrer un traitement renforcé des oxydes d'azote afin de respecter les évolutions réglementaires. Une amélioration de la défense incendie est également mise en place. Les 2 UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche et de Rosiers d'Egletons vont être équipées d'analyseurs en continu pour le mercure ainsi que d'un contrôle vidéo avec enregistrement sur une année des réceptions de déchets. Le montant global de ces travaux s'élèvera à 2 200 000 € HT.

Maîtriser le coût de traitement pour les collectivités adhérentes

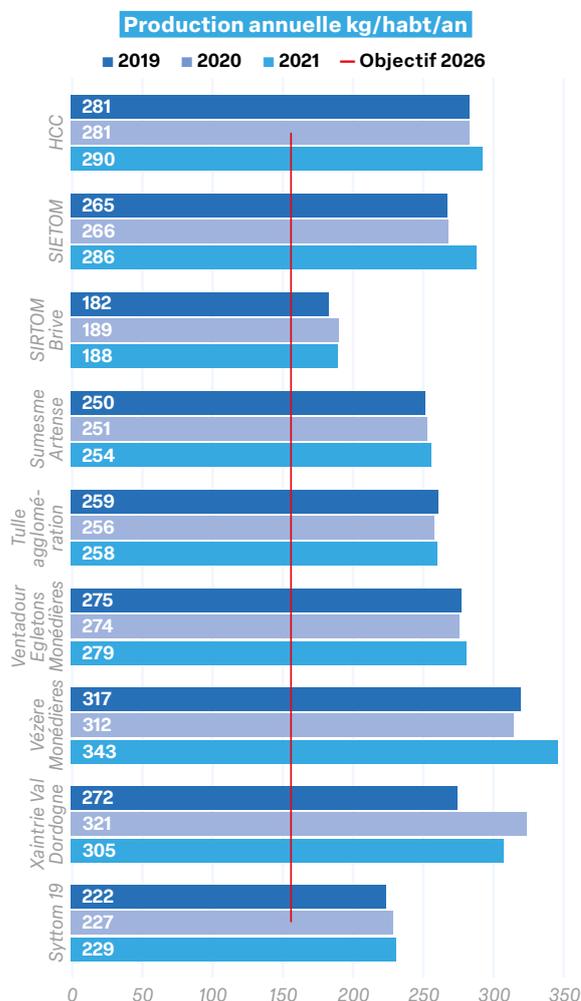
Dans un contexte d'augmentation de la fiscalité sur le traitement des déchets et de raréfaction des exutoires, la maîtrise de nos équipements et la réduction des déchets du territoire sont une priorité pour maîtriser les répercussions des coûts sur la fiscalité locale.

Les UVE des outils au service de l'autonomie énergétique

Avec plus de 135 000 MWh d'énergie produits et valorisés en 2021, les UVE contribuent à l'autonomie énergétique de nos territoires.

Réduire les déchets résiduels

Le schéma directeur sur la collecte et le traitement des déchets est déployé sur le territoire. Les collectivités engagent le changement dans les modalités de collecte en favorisant la réduction des déchets résiduels (réduction des fréquences de collecte des OM, tarification incitative, extension des consignes de tri...). L'objectif est d'atteindre 170 kg/hab/an en 2026, et d'instaurer un barème de traitement incitatif de 2^{ème} rang dès 2024. Ce dernier favorisera les collectivités qui auront engagé des actions pour la réduction de leurs déchets.



Les membres du SYTTOM 19

Créé en 1994, le Syndicat de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze (SYTTOM 19) est un établissement public chargé d'organiser le transport et le traitement des ordures ménagères sur le département de la Corrèze et de mener les études nécessaires pour optimiser le traitement des déchets. Il regroupe à ce jour six intercommunalités et deux syndicats de traitement des déchets :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUMENE ARTENSE

Eric MOULIER – Titulaire
Philippe DELCHET – Suppléant

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENTADOUR EGLETONS MONEDIERES

Nadine COURTEIX – Titulaire
Charles FERRE – Titulaire
Jean-Pierre VALADOUR – Suppléant
Patricia DUBOCHAUD – Suppléante

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES

Josiane VIGROUX-SARDENNE – Titulaire
Véronique JANICOT – Suppléante

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL'DORDOGNE

Daniel GREGOIRE – Titulaire
Michel LHERM – Titulaire
Christian RIGAL – Suppléant
Jean-Michel TEULIERE – Suppléant

HAUTE-CORREZE-COMMUNAUTE

Daniel ESCURAT – Titulaire
Alain FONFREDE – Titulaire
Jean-François LOGE – Titulaire
Pierre MATHES – Titulaire
Michel SAUGERAS – Suppléant
Jean-Pierre GUITARD – Suppléant
Jean-Marc MICHELON – Suppléant
Monique JABIOL – Suppléante

TULLE AGGLO

Stéphanie VALLEE – Titulaire
Jean-François LABBAT – Titulaire
Jean-François ROCHE – Titulaire
Eric BELLOUIN – Titulaire
Ana-Maria FERREIRA – Suppléante
Pierre-Marie CAPY – Suppléant
Betty DESSINE – Suppléante
Stéphanie PERRIER – Suppléante

SIETOM DES 4 CANTONS

Marie-Hélène CHASTRE – Titulaire
Pierre LAFON – Titulaire
Christian VERT – Suppléant
Jean-Louis GUIBERT – Suppléant

SIRTOM DE LA REGION DE BRIVE

Frédéric SOULIER – Titulaire
Yves LAPORTE – Titulaire
Jean-Daniel VILATTE – Titulaire
Jean BOUSQUET – Titulaire
Jean PONCHARAL – Suppléant
Jean-Marie MOULIN – Suppléant
Michel PLAZANET – Suppléant
Alain SIMONET – Suppléant

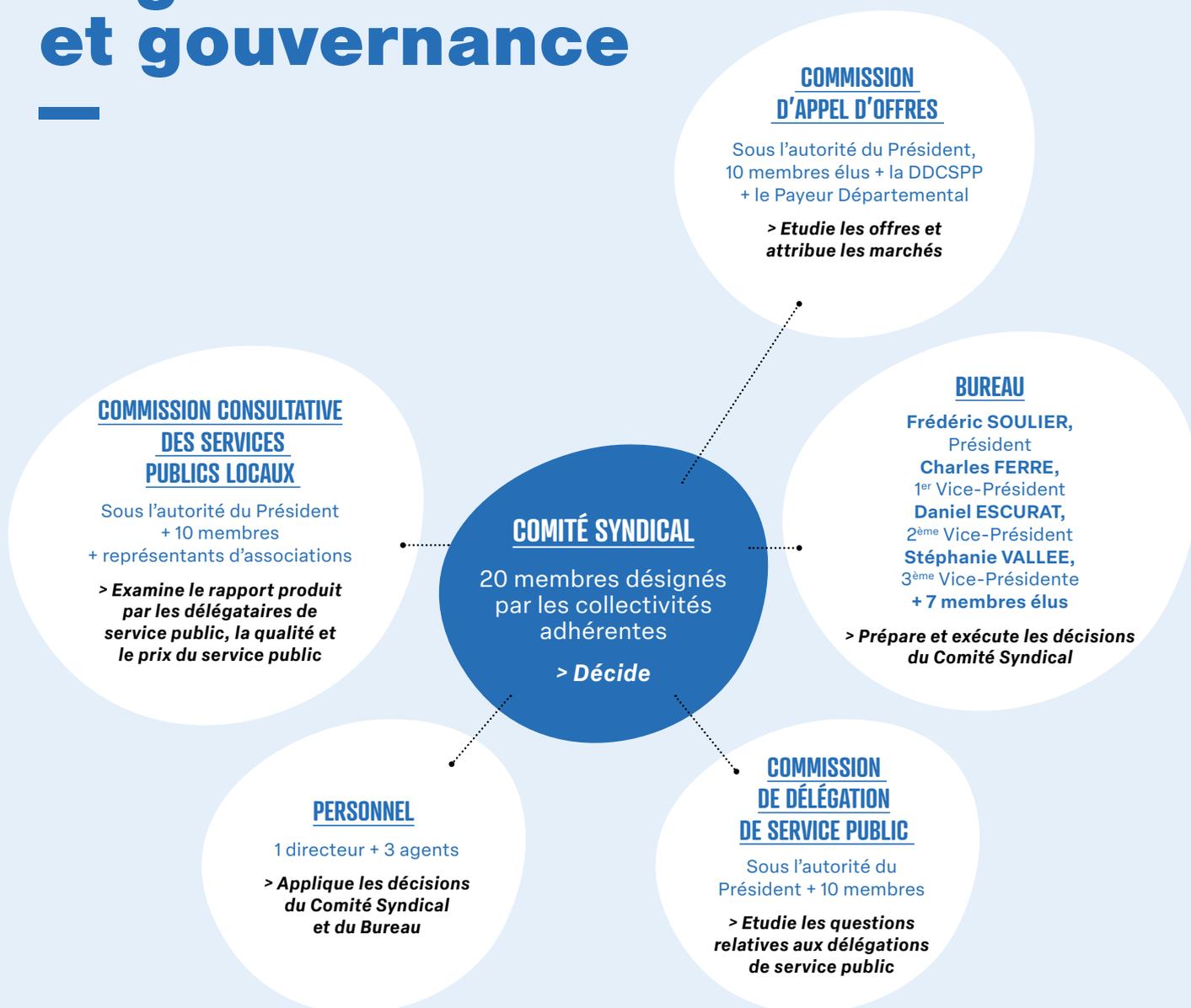


Tarification incitative : « Il y aura besoin de beaucoup de communication et de pédagogie »

La tarification incitative est plus que jamais au cœur de l'actualité du SYTTOM 19, et les décisions vont dans le bon sens. « **Au niveau des services de collecte, tout le monde convient de la nécessité d'appliquer une incitation. Mais c'est une mesure qui est longue à mettre en place, il faut compter quatre à cinq ans** », explique Stéphanie Vallée, troisième Vice-Présidente du SYTTOM 19. **Il y aura besoin de beaucoup de communication et de pédagogie, pour faire comprendre que la tarification incitative est une mesure environnementale avant tout qui limitera l'augmentation des coûts.**»

Stéphanie VALLÉE
3^{ème} Vice-Présidente du SYTTOM 19,
Maire de Saint-Paul,
Vice-Présidente de Tulle Agglo,
Conseillère départementale.

Organisation et gouvernance



Sur la tarification incitative, « on a pris le parti d'aller jusqu'au bout »



S'il reconnaît que le changement est rude, Charles Ferré, premier Vice-Président du SYTTOM 19, apprécie le mouvement qui est en marche : *« la mise en place de la redevance incitative doit permettre de nous poser les bonnes questions, dans une démarche de transition écologique, mais aussi de maîtrise budgétaire. Après réflexion, le choix s'est porté sur des points d'apport volontaire pour les ordures ménagères et les emballages. Accessibles 24h sur 24, ils seront positionnés sur tout le territoire, soit sur des lieux d'usages, soit en proximité pour les zones plus peuplées. Pour faciliter le tri, les colonnes « emballages » et « ordures ménagères » seront côte à côte. Pour accéder à la colonne « ordures ménagères » de leur choix, les usagers disposeront d'une carte permettant une facturation liée au nombre de dépôts des sacs durant l'année. Cette même carte permettra aussi de bénéficier des services de la déchetterie. »*

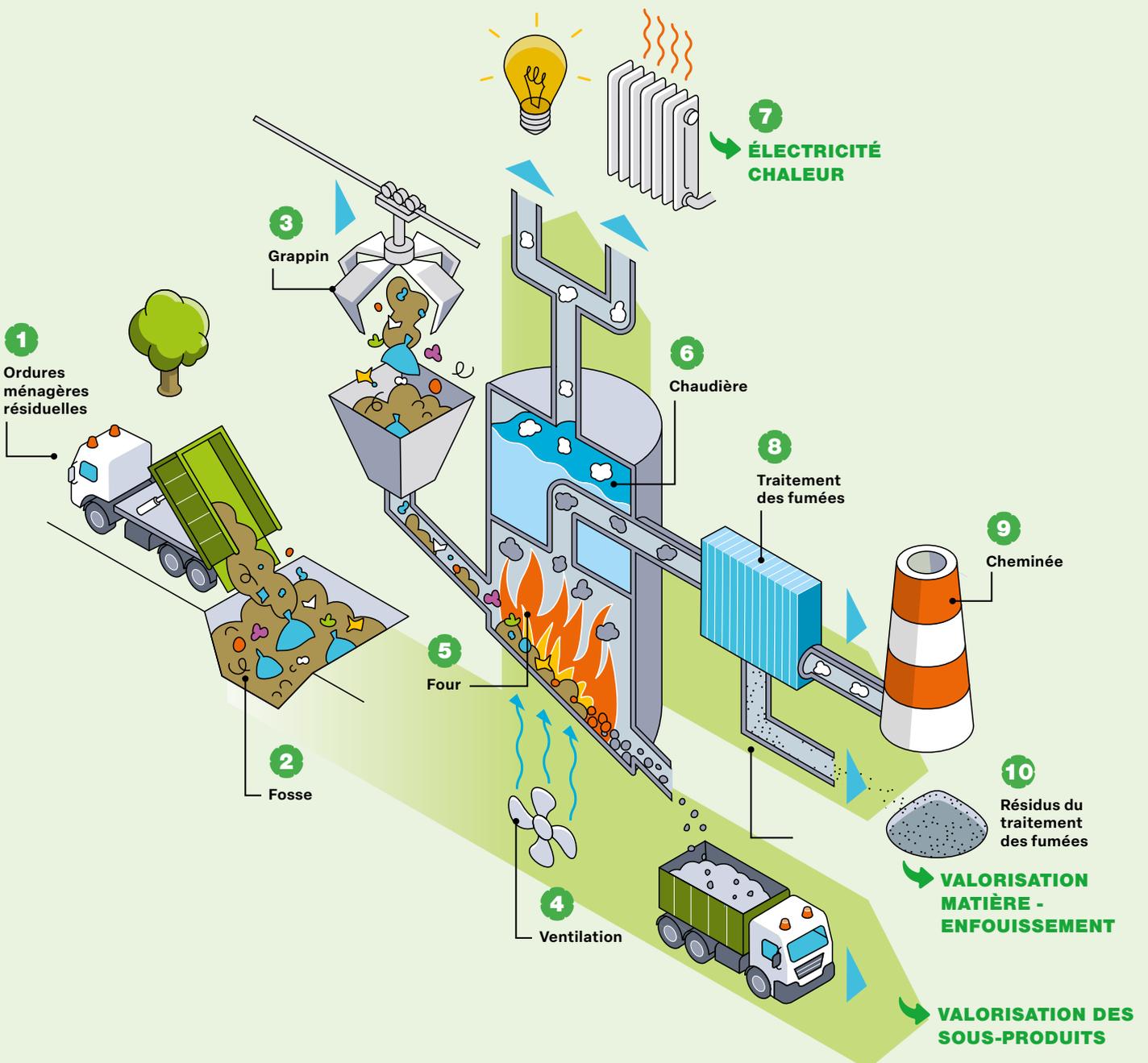
Charles FERRE, 1^{er} Vice-Président du SYTTOM 19, Maire d'Égletons,
Président de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières

Les missions du SYTTOM 19

L'activité traitement du SYTTOM 19 se décompose en trois grandes compétences, chacune visant à valoriser les déchets, soit en énergie soit en matière.

→ La valorisation énergétique

L'énergie issue de l'incinération des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est récupérée sous forme de chaleur, d'électricité et de vapeur. Ces énergies alimentent différents réseaux : chauffage urbain, réseau EDF, serres agricoles, industries locales (usine Blédina), etc.





→ La valorisation de la matière

Grâce au tri des déchets des habitants, aux différents circuits de collecte sélective et aux trois centres de tri dont il est client, le SYTTOM 19 valorise la matière en préparant son recyclage.

→ Le compostage des fractions organiques (fermentescibles)

Les matières organiques font l'objet d'un compostage qui permet la valorisation des sous-produits de l'élevage et des déchets organiques d'origine ménagère, transformées en un produit naturel, stabilisé et hygiénique : le terreau.



« Le but, c'est que ça coûte le moins cher possible aux habitants »

Trouver les solutions pour que le coût du traitement des ordures pèse le moins possible sur les ménages. C'est ce qu'a fait le SYTTOM 19 avec la valorisation de la vapeur produite par ses usines, et c'est ce qu'il va continuer de faire avec sa nouvelle usine de Brive. **« Nous avons des idées en tête pour faire de nouvelles valorisations, que ce soit peut-être de l'hydrogène, ou d'autres applications industrielles... Tout ça est embryonnaire »**, commente Daniel Escurat, deuxième Vice-Président du SYTTOM 19. **« Le but est que l'addition soit la plus douce et que ça coûte le moins cher possible aux habitants. »**

Daniel ESCURAT 2^{ème} Vice-Président du SYTTOM 19, Maire de Chaveroche.

Le territoire et la collecte

→ Retrouvez notre carte interactive sur www.syttom19.fr

L'action du SYTTOM 19 s'étend sur 357 communes réparties sur quatre départements. C'est ainsi près de 290 000 habitants qui bénéficient des services du syndicat pour la collecte de leurs déchets.

SIRTOM de la Région de Brive

155 527 habitants
120 communes
OM : 29 183 t - 188 kg/hab.
Emballages : 5 659 t - 36 kg/hab.
Papier : 2 851 t - 18 kg/hab.
Verre : 6 015 t - 39 kg/hab.

Communauté de Communes Vézère - Monédières - Millesources

5 177 habitants
19 communes
OM : 1 728 t - 334 kg/hab.
Emballages : 33 t - 6 kg/hab.
Papier : 83 t - 16 kg/hab.
Verre : 330 t - 64 kg/hab.

Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté

34 626 habitants
71 communes
OM : 9 762 t - 282 kg/hab.
Emballages : 861 t - 25 kg/hab.
Papier : 576 t - 17 kg/hab.
Verre : 1 100 t - 32 kg/hab.

Communauté de Communes Sumène Artense

8 590 habitants
16 communes
OM : 2 152 t - 251 kg/hab.
Emballages : 97 t - 11 kg/hab.
Papier : 167 t - 19 kg/hab.
Verre : 309 t - 36 kg/hab.

Communauté de Communes Ventadour - Egletons - Monédières

11 099 habitants
20 communes
OM : 2 852 t - 257 kg/hab.
Emballages : 185 t - 17 kg/hab.
Papier : 166 t - 15 kg/hab.
Verre : 342 t - 31 kg/hab.



Communauté d'Agglomération Tulle Agglo

46 148 habitants
43 communes
OM : 11 436 t - 248 kg/hab.
Emballages : 939 t - 20 kg/hab.
Papier : 819 t - 18 kg/hab.
Verre : 1 376 t - 30 kg/hab.

Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne

11 706 habitants
30 communes
OM : 3 542 t - 303 kg/hab.
Emballages : 256 t - 22 kg/hab.
Papier : 112 t - 10 kg/hab.
Verre : 526 t - 45 kg/hab.

SIETOM des 4 Cantons

15 708 habitants
38 communes
OM : 4 457 t - 284 kg/hab.
Emballages : 181 t - 12 kg/hab.
Papier : 238 t - 15 kg/hab.
Verre : 624 t - 40 kg/hab.

Collectivités partenaires



SYDED 46 (Syndicat de Traitement des Déchets du Lot) partenaire depuis 2002



SMD3 (Syndicat de Collecte et Traitement des Déchets de la Dordogne) partenaire depuis décembre 2019

Légende

Contour de la Corrèze

Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

Centre de tri

Centre de transfert



Marchés publics conclus en 2021

→ Marchés de travaux

Marchés dont le montant est compris entre **90 000 € HT** et **5 381 999.99 € HT**

Intitulé	Attributaire	Département
Travaux de remplacement d'un compacteur pour les ordures ménagères et les collectes sélectives sur le Centre de Transfert d'Uzerche	Carrosserie VINCENT	Drôme

→ Marchés de services

Marchés dont le montant est en dessous de **40 000 € HT**

Intitulé	Attributaire	Département
Étude sur les moyens de valorisation et d'élimination des déchets	EURECKA	Marne
Élaboration d'un schéma directeur de la collecte des déchets ménagers et assimilés	TERROIRS & COMMUNAUTES	Tarn-et-Garonne

Marchés dont le montant est compris entre **40 000 € HT** et **89 999 .99 € HT**

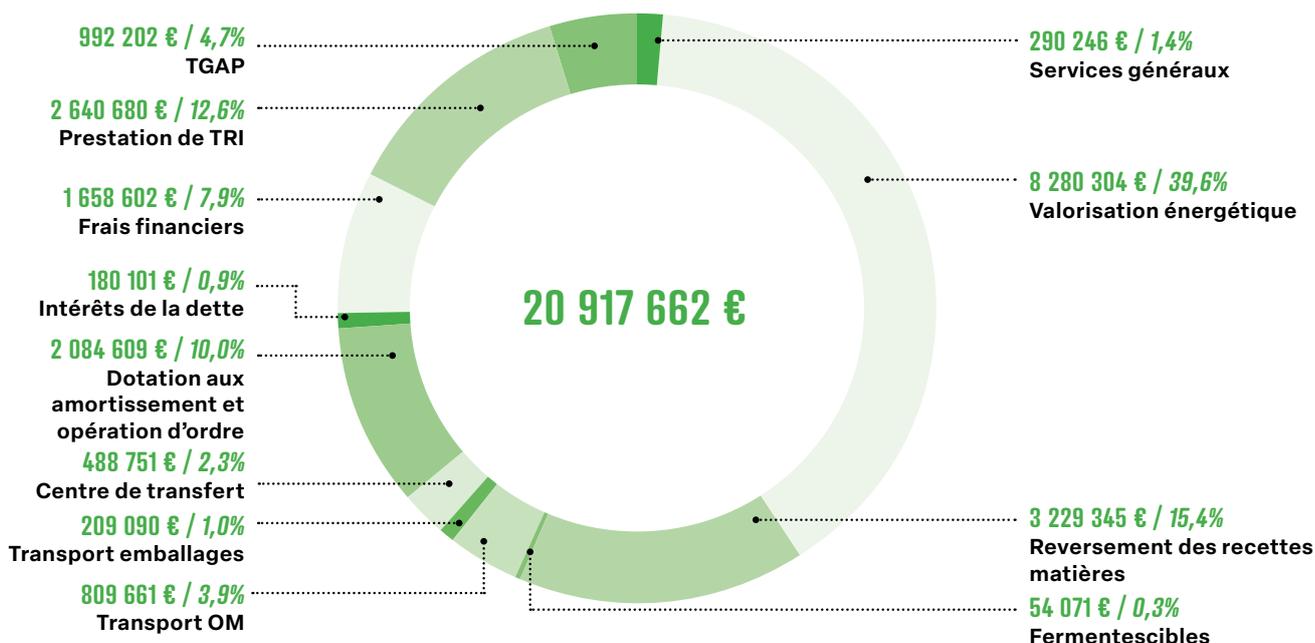
Intitulé	Attributaire	Département
Assistance à maîtrise d'ouvrage – Exploitation de l'UVE de Saint Pantaléon de Larche	NALDEO	Yvelines

Marchés dont le montant est à partir de **215 000 € HT**

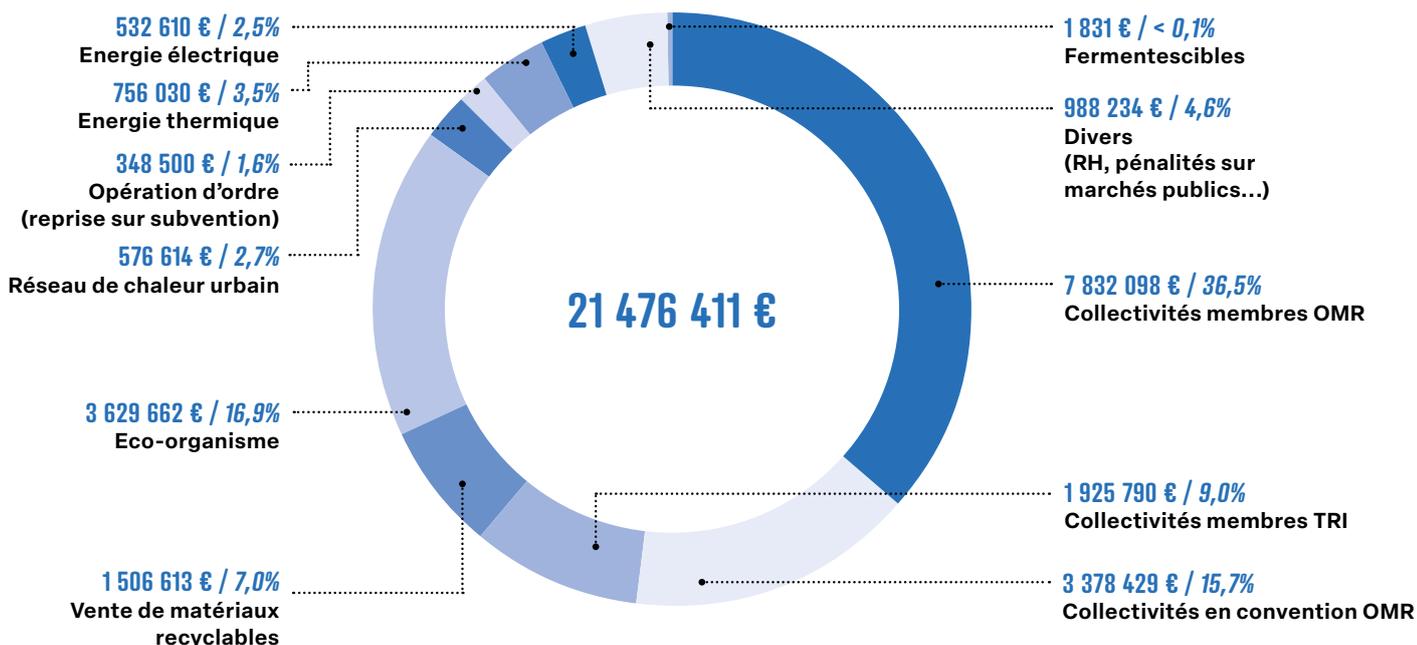
Intitulé	Attributaire	Département
Transport, traitement et valorisation ou stockage des REFIOM issus de l'UVE de Saint Pantaléon de Larche	OCCITANIS	Tarn
Transport d'ordures ménagères et d'emballages ménagers recyclables	VEOLIA	Haute-Vienne

Bilan Financier

→ Dépenses de fonctionnement sur l'exercice

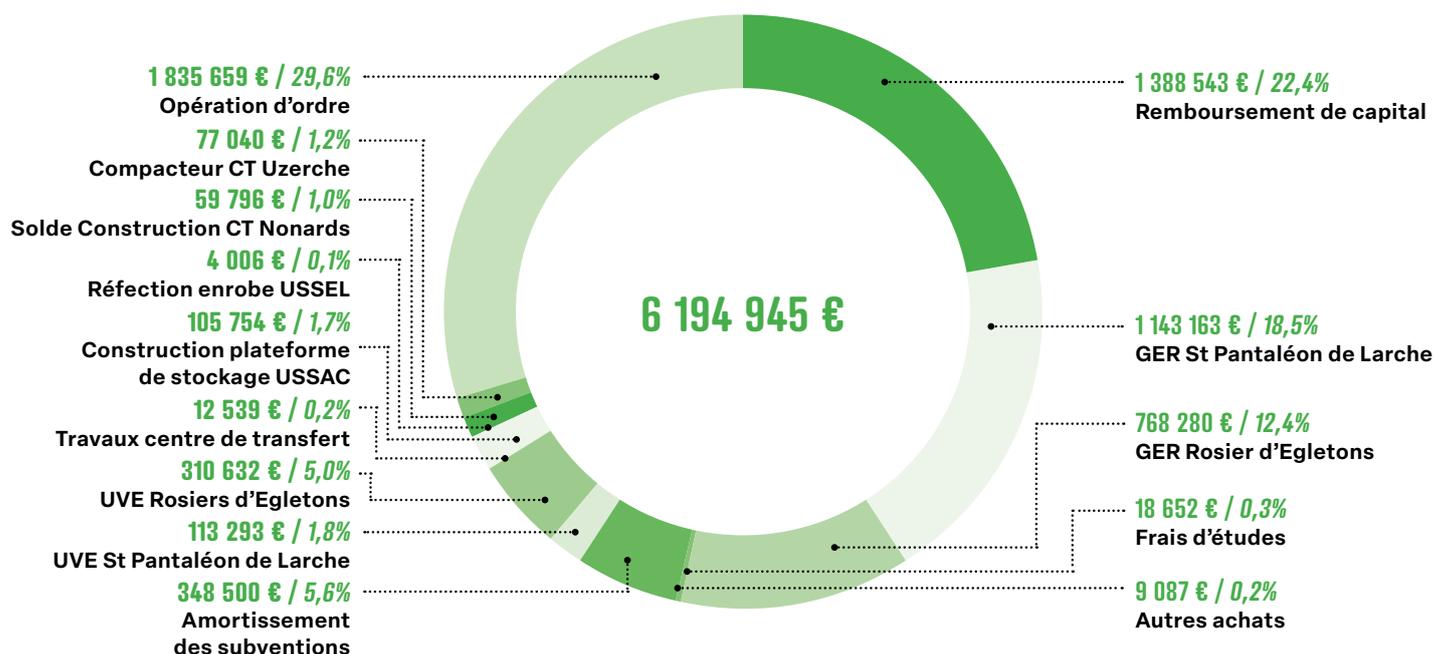


→ Recettes de fonctionnement sur l'exercice

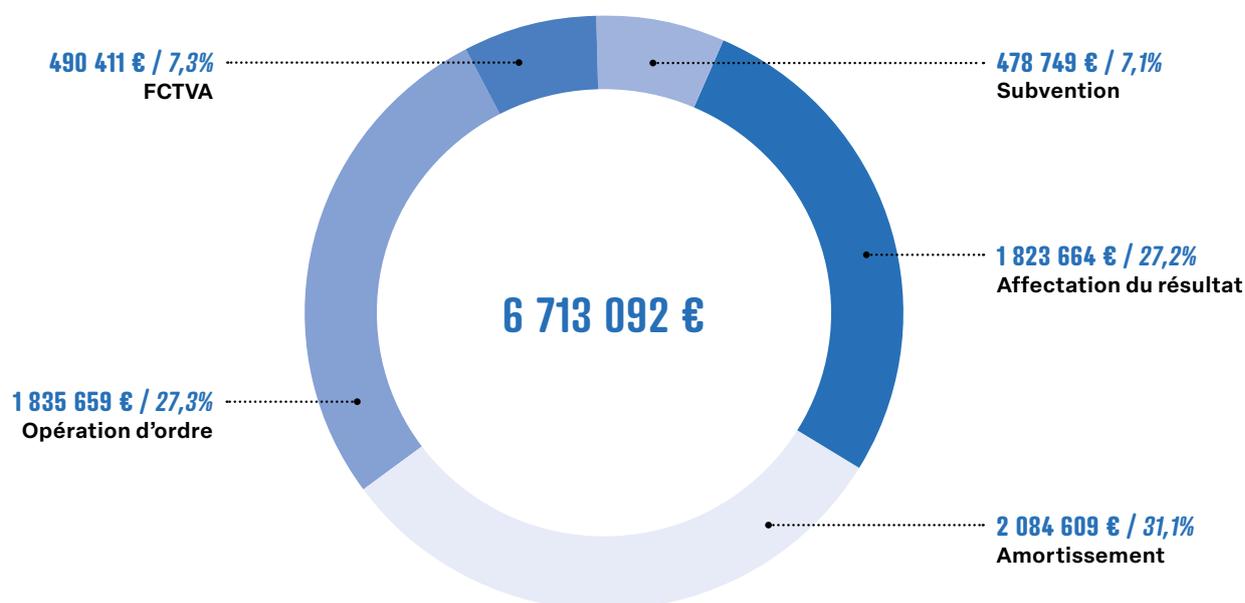


EXCÉDENT CUMULÉ FIN 2021 : 2 631 699 €

→ Dépenses d'investissement sur l'exercice



→ Recettes d'investissement sur l'exercice



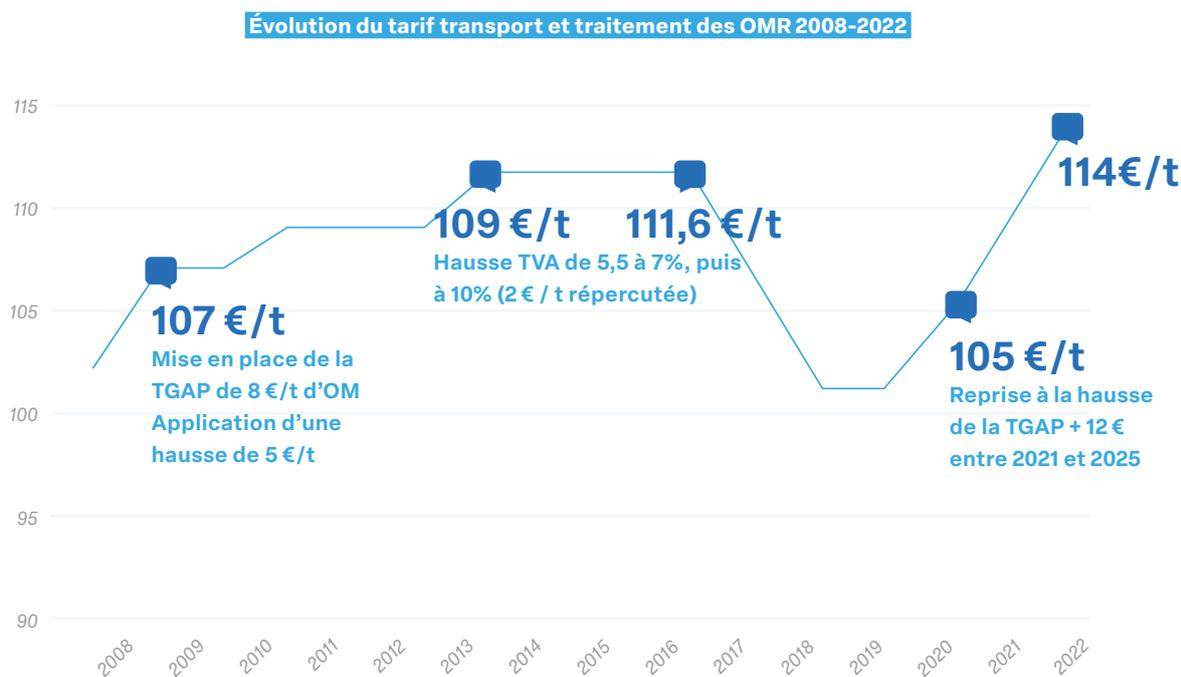
VIREMENT NÉCESSAIRE AUX INVESTISSEMENTS 2020 :

1 823 663,64 €

LE DÉFICIT CONSTATÉ SERA COMBLÉ PAR L'EXCÉDENT CUMULÉ EN FONCTIONNEMENT POUR

1 305 517 €

→ Évolution du tarif transport et traitement des OMR



Évolution du coût de transport et traitement des déchets au cours des 12 dernières années.
Une évolution des coûts uniquement liée à la fiscalité TVA et TGAP.

La volatilité des taxes (TGAP, TVA, taxe communale, ...) impacte fortement le tarif de traitement des déchets. La loi de finance prévoit des hausses fiscales de la TGAP jusqu'en 2025 d'un montant de + 11 €/t en moyenne sur les 2 UVE, soit environ + 1 200 000 €/an au total.

Le montant annuel des taxes liées aux déchets entrants supporté par le SYTTOM 19 en 2022 s'élèvera (à tonnage équivalent) à :

- 🍃 **TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) : 1 320 000 € (992 200 € en 2021)**
- 🍃 **Taxe communale commune de Rosiers d'Egletons : 63 000 €**

Le montant des taxes déchets s'élèvera à **1 383 000 € en 2022**, elles représentaient **510 000 € en 2020**, soit une hausse de **171 % sur 2 ans**

🗨️ **LE COÛT DU TRI EST DE
250 € TTC/T
EN 2021.**

Les investissements en cours et à venir ne sont plus autofinancés. Des augmentations du coût de transport et traitement seront nécessaires pour compenser les hausses de TGAP et permettre d'assurer les investissements indispensables au bon fonctionnement des UVE et des centres de transfert.



Rapport environnemental et technique





Sur l'année 2021, le fonctionnement des UVE est satisfaisant avec des résultats environnementaux bien inférieurs aux valeurs cibles attendues. C'est le résultat d'un travail quotidien d'entretien et de contrôle réalisé par toutes les équipes présentes sur les différents sites.

Côté valorisation énergétique, nous poursuivons notre croissance encore cette année, avec des opérateurs économiques qui attendent toujours plus d'énergie pour développer leurs activités dans un contexte particulièrement tendu. La baisse de disponibilité de l'usine de Saint-Pantaléon-de-Larche, en raison de sa vétusté, doit nous pousser à envisager sa rénovation pour maintenir la plus grande efficacité de rendement énergétique et assurer le traitement des déchets résiduels à long terme.

Pour ce qui est de la quantité de déchets traités, l'action des collectivités et les efforts des usagers ont permis une véritable baisse sur les 5 dernières années sur notre territoire. Les efforts de tri ont permis une hausse significative des matières recyclables, l'extension des consignes de tri devrait les faire encore progresser davantage.

Pierre PITTMAN,
Directeur du SYTTOM 19

Les performances de la valorisation 2021



Pour l'année 2021, 137 518 tonnes de déchets ont été pris en charge par le SYTTOM 19. Une légère augmentation des ordures ménagères a été enregistrée (65 112 tonnes soit 1,3% d'augmentation), liée aux modifications des modes de vie depuis la crise sanitaire et la reprise économique.

→ Valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles et déchets industriels

	2019	2020	2021
Collecte ordures ménagères territoire SYTTOM 19	63 965 t	64 231 t	65 112 t
Encombrants de déchèteries triés et valorisés	7 834 t	6 662 t	7 521 t
Déchets de l'activité économique traités	10 767 t	5 578 t	4 689 t
Déchets traités pour les collectivités partenaires (SYDED 46, SMD 3...)	26 735 t	33 632 t	35 167 t

Concernant les ordures ménagères des collectivités adhérentes, le SYTTOM 19 a traité **65 112 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** en 2021 pour 64 231 tonnes en 2020, soit + 881 t (+ 1,3 % sur une année). Cette légère augmentation des ordures ménagères est liée à la crise sanitaire qui a modifié les modes de vie et de consommation des ménages mais également à la reprise économique.

→ Valorisation biodéchets

	2019	2020	2021
Collecte des biodéchets	260 t	215 t	342 t

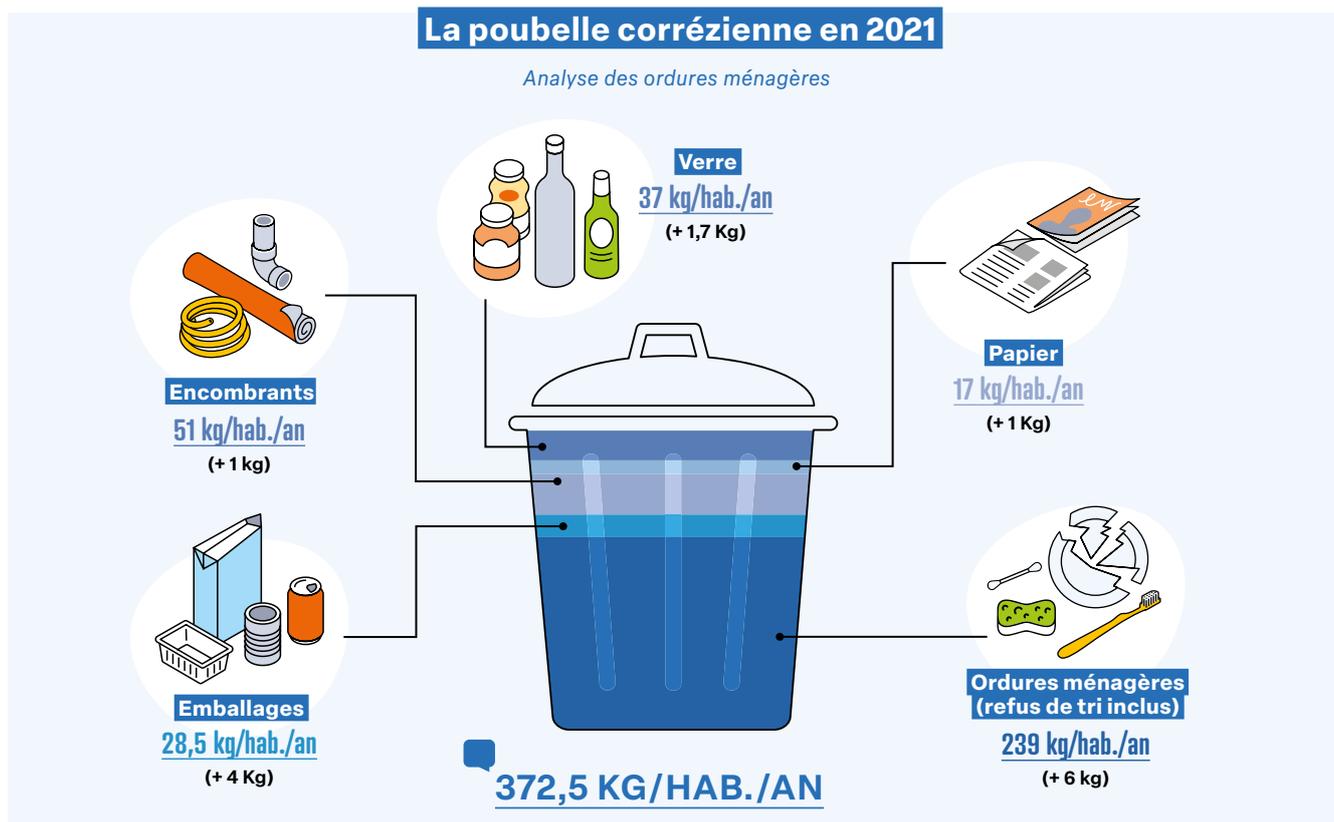
→ Valorisation matière

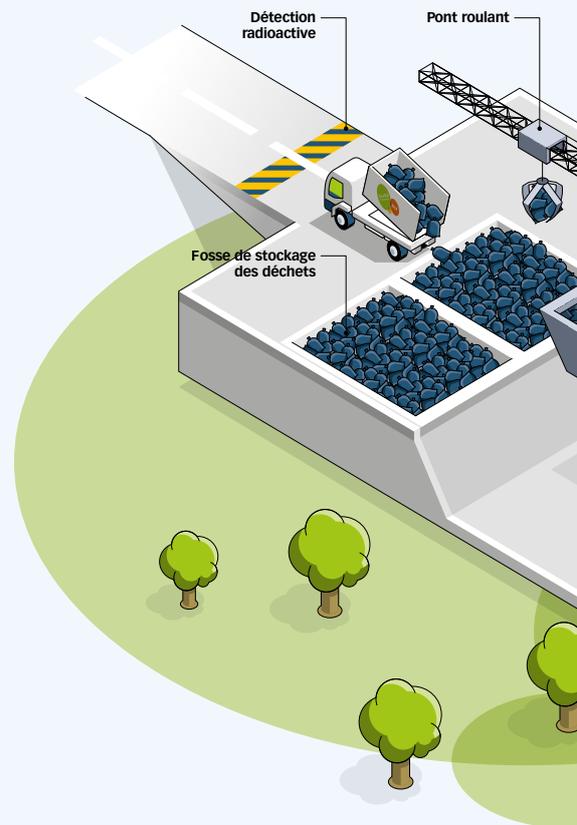
	2019	2020	2021
Collecte sélective (emballages entrants centres de tri de Saint Jean Lagineste, de Monceaux sur Dordogne et de Marcillac Saint Quentin)	11 272 t	10 446 t	11 971 t
Emballages légers recyclés	6 998 t	7 014 t	8 211 t
Acier - Aluminium	654 t	588 t	652 t
Cartons	4 864 t	4 944 t	5 982 t
Papier	6 992 t	4 846 t	5 014 t
Plastiques	1 359 t	1 350 t	1 432 t
Refus	3 245 t	3 019 t	3 872 t
Verre	9 589 t	10 108 t	10 623 t

Les centres de tri de Saint-Jean-Lagineste (SYDED 46), de Monceaux-sur-Dordogne (CC Xaintrie-Val Dordogne) et Marcillac-Saint-Quentin (SMD 3) ont permis de trier **11 971 tonnes d'emballages** (1 845 t sur le centre de tri de Monceaux-sur-Dordogne, 7 150 t sur le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste et 2 976 tonnes sur le centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin).

Les partenariats avec les collectivités voisines SYDED 46 et SMD 3 permettent une optimisation des installations de chacune des structures ainsi que du transport des déchets.

En effet, chaque transport d'ordures ménagères du Lot ou de la Dordogne vers la Corrèze assure un retour d'emballages à trier. Cette organisation permet d'optimiser les transports en réduisant les transports à vide.





LA VALORISATION ENERGETIQUE

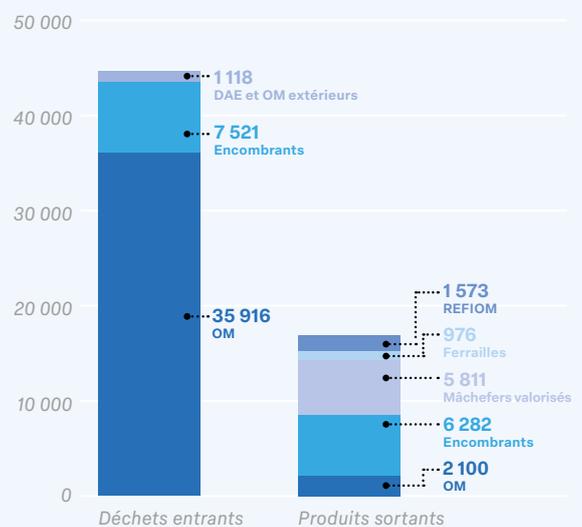
Usine de Rosiers d'Égletons

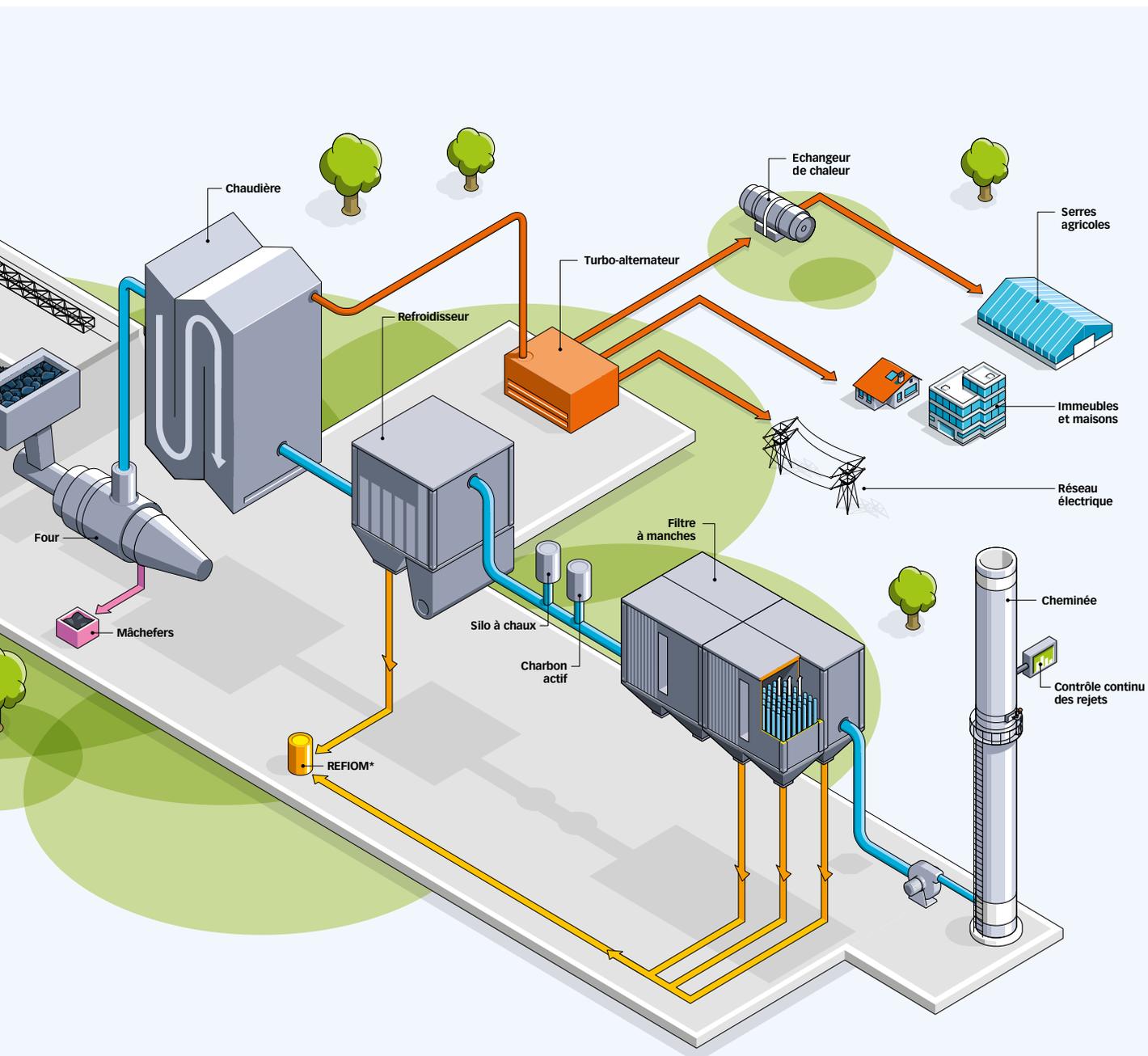
FICHE D'IDENTITÉ

Localisation	Rosiers d'Égletons
Exploitant	Corrèze Énergies
Capacité de traitement	43 000 t /an
Année de mise en service	1998
Matières traitées	Ordures ménagères et Encombrants de déchèteries, DIB (Déchets Industriels Banals)
Production	Électrique et Thermique
Tonnages de déchets valorisés en 2021	Reçus : 44 555 t Incinérés : 37 179 t
Énergie produite en 2021	Énergie Électrique : 9 642 MWh Énergie Thermique : 34 765 MWh

L'UVE a bénéficié d'un raccordement au réseau de chauffage urbain de la ville d'Égletons fin 2017 et aux serres de tomates fin 2019, ce qui lui permet d'obtenir un rendement énergétique optimum.

Bilan matière 2021 : UVE Rosiers d'Égletons

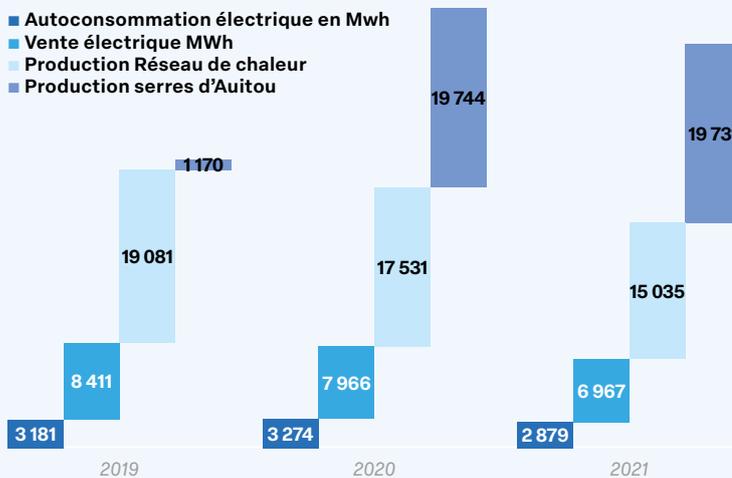




→ Valorisation énergétique

Concernant la valorisation énergétique sur le site, on enregistre une production de 9 642 MWh électrique et 34 765 MWh thermique. Cette production d'énergie permet de réduire le recours aux énergies fossiles ou bois pour le chauffage du réseau de chaleur et des serres maraîchères.

Valorisation énergétique de l'UVE de Rosiers d'Égletons





Les serres de tomates de Rosiers d'Égletons saluent un accord « gagnant-gagnant »

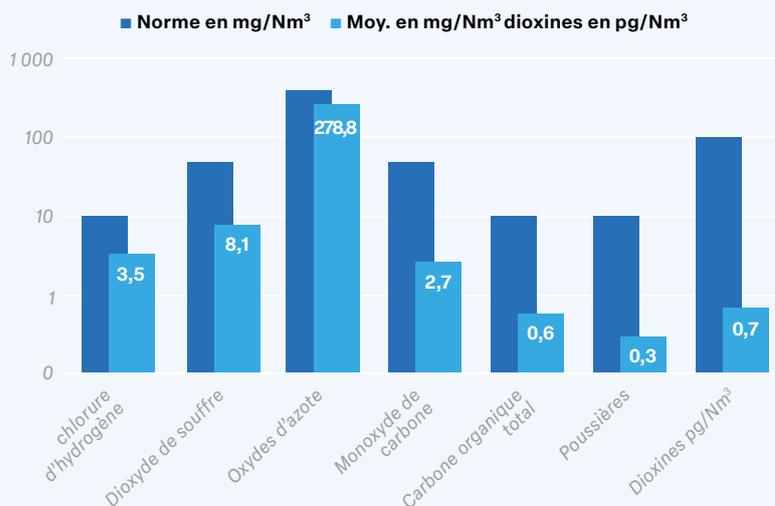
Quand il s'est lancé dans ce partenariat avec le SYTTOM 19 il y a quelques années, Geoffrey Goutoule ne l'avait pas fait pour l'intérêt financier. « **Le premier bénéfice a été lié à l'énergie. La récupération de l'énergie perdue de l'usine d'incinération fait économiser 7 152 tonnes équivalent CO2 tous les ans, ce qui est colossal** », explique-t-il. La hausse du prix de l'énergie a donné à son projet écologique une dimension économique. « **Il y a quelques années, le gaz était peu cher. Avec la crise actuelle, le projet prend tout son sens aussi sur la partie économique. C'est gagnant-gagnant.** »

Geoffrey GOUTOULE
pour les serres de Rosiers d'Égletons

→ Mesures environnementales

Les mesures environnementales de la cheminée sont tout à fait satisfaisantes sur le site, que ce soit sur les mesures en continu ou les mesures semestrielles qui concernent particulièrement les dioxines et métaux lourds.

Moyenne des mesures en continu 2021



→ Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

		Normes	1 ^{ère} mesure	2 ^{ème} mesure
Dioxines - furannes	pg /Nm ³	100	0.02	0.7
Métaux lourds	µg/Nm ³	500	1.19	17.05
Cadmium	µg/Nm ³	50	0.14	0.35
Thallium	µg/Nm ³			
Mercure	µg/Nm ³	50	1	1



→ Programme de surveillance des retombées atmosphériques

Initiées en 2005 à la demande du SYTTOM 19, des campagnes de mesure des dioxines, furannes et métaux lourds sont effectuées annuellement autour des UVE de la Corrèze afin d'évaluer l'impact des rejets de ces polluants, tant dans les retombées atmosphériques qu'en air ambiant. Ainsi, du 1^{er} septembre au 29 septembre 2021 pour la collecte des retombées atmosphériques, du 2 au 9 septembre 2021 pour le prélèvement à l'air ambiant, du 2 au 15 septembre 2021 pour le suivi des métaux lourds et du mercure gazeux.



→ Mesures dans l'air ambiant

Un suivi sur chaque installation est effectué au moyen d'un préleveur actif qui mesure les polluants contenus dans l'air aux abords des UVE (mesures de métaux lourds et dioxines-furannes) durant une semaine.

L'air est aspiré dans un filtre qui retient l'ensemble des particules contenues dans l'air, les congénères de dioxines-furannes sont mesurés en fentogrammes/Nm³ soit 10⁻¹⁵ grammes.

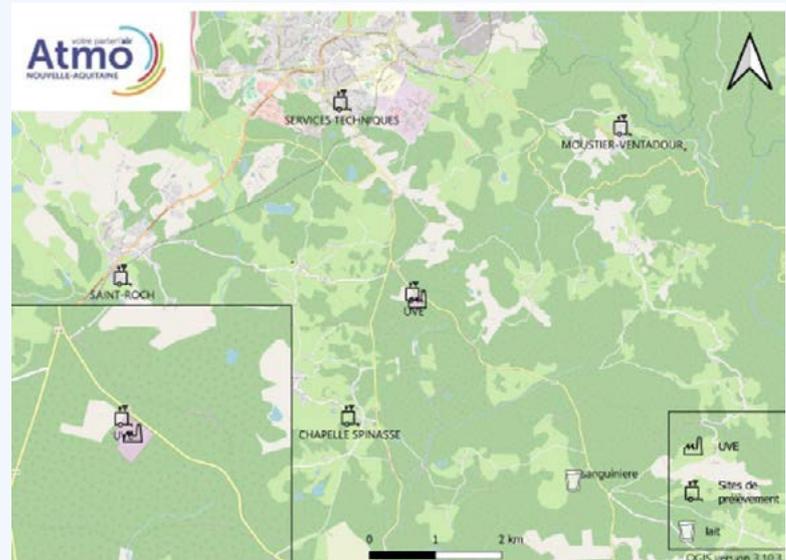
Air ambiant

Évolution annuelle du total des 17 congénères



*I-TEQ (International Toxic Equivalent Quantity) : indicateur synthétique utilisé pour comparer la toxicité des divers congénères en définissant la charge toxique globale liée aux dioxines.

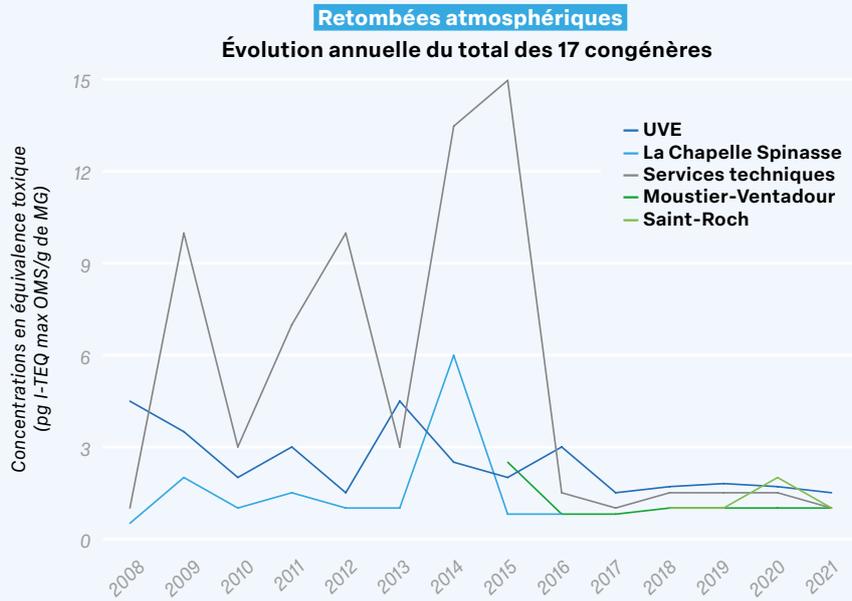
→ Mesures des retombées atmosphériques



Implantation des prélèvements de retombées autour de l'UVE de Rosiers d'Égletons

Un suivi est réalisé sur l'UVE de Rosiers d'Égletons et sur des points situés sous le panache de celle-ci, dans le sens des vents dominants : le site de Saint-Roch (Blanc), situé hors vent dominant et éloigné de l'UVE, a été choisi comme blanc.

→ Mesures des retombées atmosphériques en dioxines/furannes depuis 2008



Cette année, les concentrations pour l'ensemble des sites sont similaires et proches des niveaux minimaux mesurés depuis 2008. Les concentrations mesurées sur l'ensemble des sites depuis 2016 sont faibles et tendent – aux vues des campagnes de mesure réalisées depuis – à le rester.

→ Mesures dans le lait

Un échantillon de lait de vache provenant d'une exploitation agricole proche de l'usine est prélevé annuellement. Il y est mesuré l'ensemble des 17 congénères de dioxines et furannes présents. Ce résultat est ramené en équivalent toxique afin d'être comparé aux valeurs de l'OMS.



L'analyse des 17 congénères dans l'échantillon de lait de vache donne un total de **0,25 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse**. Les concentrations mesurées sont largement inférieures au niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne de **1,75 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse**.



→ Mesures dans les végétaux

Un prélèvement de chou a été effectué le 16 décembre 2021 à proximité de l'UVE. Les teneurs en dioxines et furannes sont comparées aux teneurs d'un chou témoin cultivé dans les serres de la ville de Limoges durant la même période.

Concentrations en équivalent toxique	Végétaux : choux exposés	Végétaux : choux témoins
Total pg I-TEQ max OMS/g de MF	0,24	0,12

La concentration en équivalent toxique du total des congénères du chou récolté dans l'enceinte de l'UVE de Rosiers d'Egletons est de **0,24 pg I-TEQ/g de matière fraîche**. Cette concentration est inférieure à la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de matière fraîche**.



→ Mesures dans le miel

Un rucher a été mis en place sur le site de l'usine en partenariat avec un apiculteur corrézien. Le prélèvement de miel s'est effectué le 15 septembre 2021 sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur. Après analyse, la concentration maximale totale est de 0,26 pg I-TEQ/g de produit, soit en dessous de la limite fixée par l'OMS de 0,30 pg I-TEQ/g de produit.

La concentration totale des 17 congénères, égale à 0,26 pg I-TEQ/g de produit, est en majorité obtenue à partir des résultats de deux congénères : le 2,3,7,8 TCDD et le 1,2,3,7,8 PecDD qui, bien que non détectés au cours des analyses, représentent à eux seuls 0,16 pg I-TEQ/g de produit de la concentration totale. Cela s'explique par la méthode de calcul qui prend en compte la valeur du seuil de quantification analytique du composé lorsque celui-ci n'est pas détecté.

LA VALORISATION ENERGETIQUE

Usine de Saint-Pantaléon-de-Larche

FICHE D'IDENTITÉ

Localisation	Saint-Pantaléon-de-Larche
Exploitant	CNIM CENTRE FRANCE
Capacité de traitement	72 000 t /an
Année de mise en service	1972
Matières traitées	Ordures ménagères et déchets de l'activité économique
Production	Thermique et Électrique
Tonnages de déchets valorisés en 2021	67 935 t
Énergie produite en 2021	Énergie Électrique : 9 671 MWh Énergie Thermique : 59 348 MWh



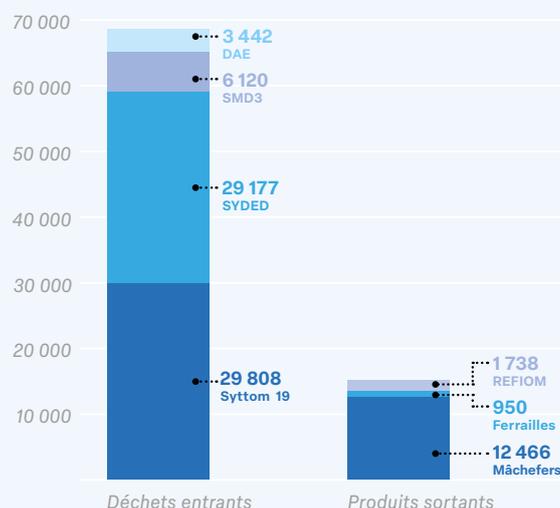
L'année 2021 a été marquée par le rachat de la partie CNIM O&M par l'entreprise leader du recyclage PAPREC. Cet achat est couplé à celui de Tiru (ex Dalkia Waste Energy) et d'Inova Opération, ce qui fait de Paprec le troisième acteur français dans la valorisation énergétique.

En 2021 le RCU (Réseau de Chaleur Urbain) a continué à prendre un peu plus de place dans le mix des exports d'énergie avec 22 695 MWh fournis au réseau. Autre changement important sur l'année : la mise en place de nouvelle technologie de grilles sur les fours 1 et 2 permettant une meilleure maîtrise du CO.

→ Bilan matière 2021

La quantité de mâchefers est de 12 466 tonnes transportées au centre de maturation de mâchefers à Mansac (19), exploité par la société PIGNOT REVALORISATION qui les conditionne pour réaliser de la structure de chaussée. Le ratio est de 119,4 kg de mâchefers par tonne de déchets. La quantité de métaux ferreux issus du déferraillage des mâchefers est de 950 tonnes, valorisées par la société SIRMET (19). La quantité de REFIOM et Cendres est de 1 738 tonnes, soit un ratio de 27,8 kg par tonne d'OM traitées. Le REFIOM est traité par OCCITANIS à l'I.S.D.D. à GRAULHET (81).

Bilan matière 2021 : UVE Saint-Pantaléon-de-Larche

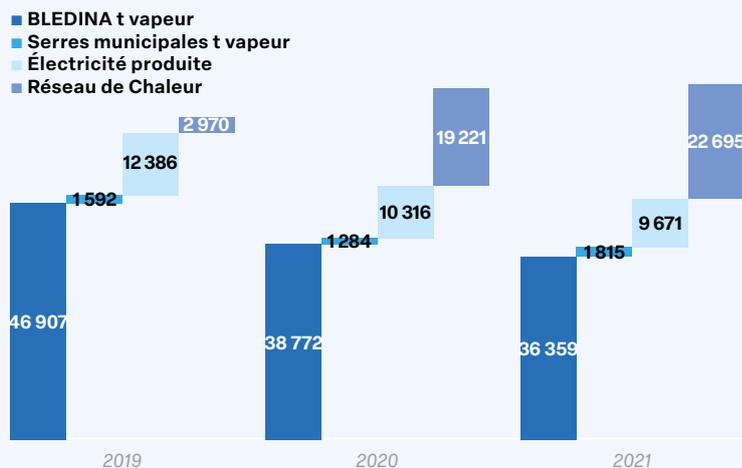


→ Valorisation énergétique

Le groupe turbo alternateur a permis de valoriser 97 200 t de vapeur (produisant 9 671 MWh électriques), constituées des surplus de vapeur produite par l'usine lors des baisses de consommation de BLEDINA.

Le réseau de chauffage urbain a consommé 22 695 MWh. A terme cette énergie devrait représenter 32 000 MWh par an.

Valorisation énergétique de L'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche

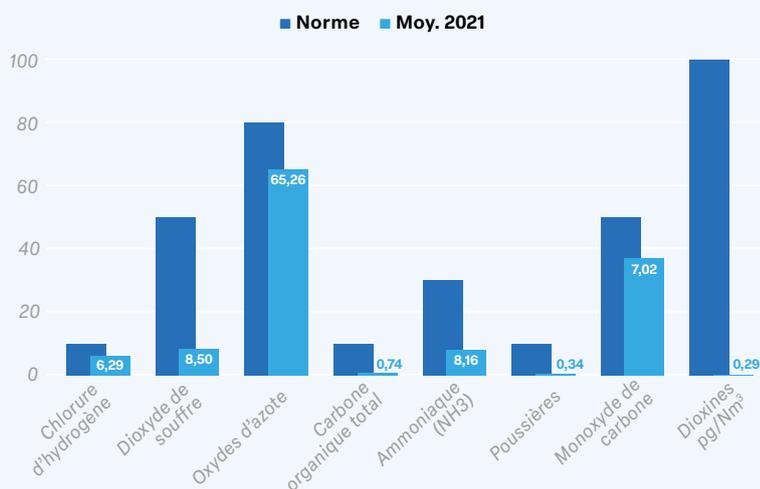


→ Mesures environnementales

Conformément à l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 modifié par l'arrêté ministériel du 3 août 2010, les installations d'incinération de déchets non dangereux sont équipés d'analyseurs en continu et de prélèvement en semi-continu pour les mesures des dioxines et furannes. Des analyseurs de mercure en continu équiperont les installations à compter de 2024.

Les moyennes annuelles sont toutes inférieures aux limites règlementaires.

Moyenne des mesures en continu



Blédina souhaite renforcer son « lien vert » avec le SYTTOM 19

Danone et Blédina se félicitent toujours, quarante ans après le début, de ce contrat historique. *« Il est certain que nos échanges se sont intensifiés en même temps que le développement de notre entreprise. La vapeur en provenance de l'usine d'incinération passe par un échangeur évaporateur qui nous permet d'atteindre 76% de notre besoin en 2021 en gaz naturel »*, commente Guillaume Gambarini, Responsable Environnement chez Blédina. Et ce dernier souhaite *« renforcer ce « lien vert » avec le SYTTOM 19 « pour atteindre 95% dans les années à venir. La transition écologique passe par des boucles vertueuses comme celle-ci. »*

Guillaume Gambarini
pour Blédina

→ Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

		Normes	1 ^{ère} mesure	2 ^{ème} mesure
Dioxines - furannes	pg /Nm ^{3*}	100	0.7	0.6
Métaux lourds	µg/Nm ^{3*}	500	0.6	25
Cadmium	µg/Nm ^{3*}	50	LQ	0.2
Thallium	µg/Nm ^{3*}			
Mercuré	µg/Nm ^{3*}	50	LQ	0,4

*pg : picogramme, µg : microgramme

→ Mesures dans l'air ambiant

Un préleveur d'air ambiant DA80 de marque Digitel a été installé à proximité de l'UVE du 20 au 27 octobre 2021 afin de mesurer les polluants contenus dans l'air aux abords de l'UVE. Il y a été relevé une valeur de 6.12 fg/Nm³ de dioxines.





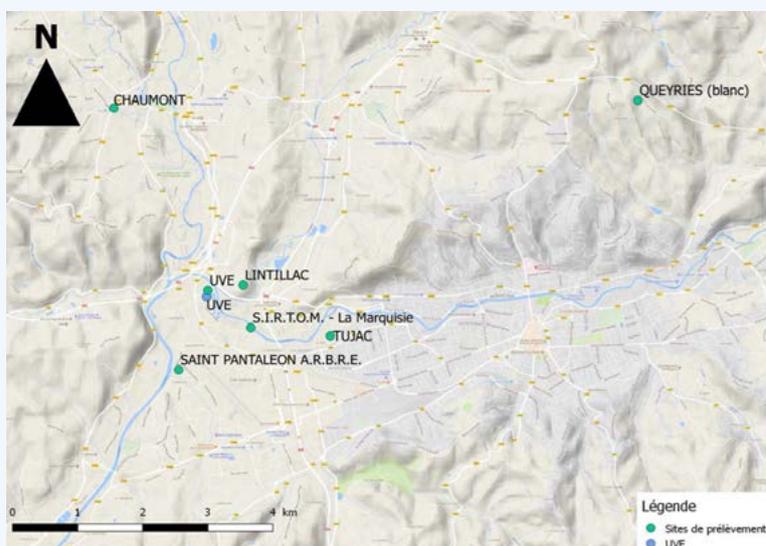
→ Implantation des Points de Mesure

Un suivi est réalisé sur les UVE et sur des points situés sous le panache de l'UVE, dans le sens des vents dominants. Ces points sont situés de préférence dans un rayon inférieur à 1 km afin d'être représentatifs des retombées atmosphériques liées à l'usine. Un point sert de Blanc (ici Queyries), il est non impacté par le panache de l'usine et donne un comparatif.

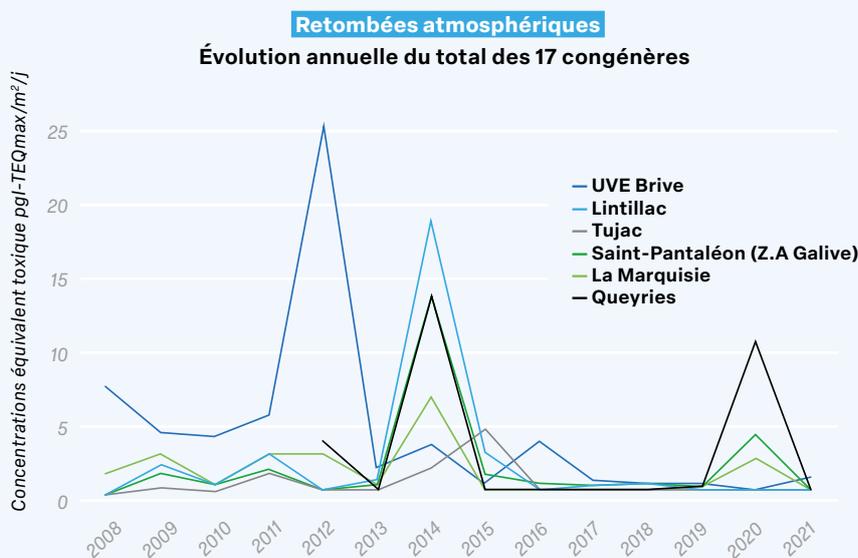
Les concentrations en équivalent toxique du total des 17 congénères mesurées depuis 2013 sont faibles sur l'ensemble des sites. On relève une hausse du bruit de fond avec une augmentation des valeurs mesurées sur le blanc.

→ Mesures des retombées atmosphériques

Comme pour l'UVE de Rosiers d'Égletons, l'usine de Saint-Pantaléon-de-Larche est soumise au même programme de surveillance effectué par ATMO NOUVELLE AQUITAINE. Ainsi, six paires de jauges OWEN ont été utilisées du 1^{er} au 29 septembre 2021 pour la récupération des dioxines, furannes et métaux lourds dans les retombées atmosphériques.



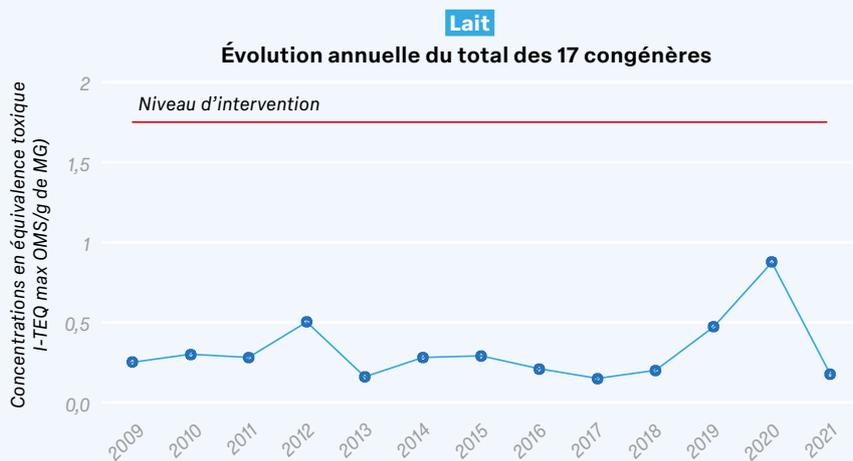
→ Mesures des retombées atmosphériques en dioxines/furannes depuis 2008



Cette année, les concentrations pour l'ensemble des sites sont similaires et proches des niveaux minimaux mesurés depuis 2008. Les concentrations mesurées sur l'ensemble des sites depuis 2016 sont faibles et tendent – aux vues des campagnes de mesure réalisées depuis – à le rester.

→ Mesures dans le lait

Un échantillon de lait provenant d'une exploitation dont une partie des parcelles servant de fourrage se trouvant à proximité de l'usine, est prélevé annuellement.



Dans le lait de vache, seuls les résultats maximalisés en équivalent toxique sont pris en compte, car ils sont ainsi comparables à la réglementation. Suivant le niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne n°2011/516/UE du 23 août 2011 prenant effet le 1^{er} janvier 2012, les produits laitiers dont la concentration en dioxines et furannes dépasse 1,75 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse doivent être retirés de la consommation. Avec 0,19 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse relevé, le niveau d'intervention n'est pas dépassé.



À titre de comparaison, les analyses effectuées sur un échantillon de lait d'une marque de grande distribution fournissent un résultat de 0,46 I-TEQWHO pg/g de MG maximum mesuré.



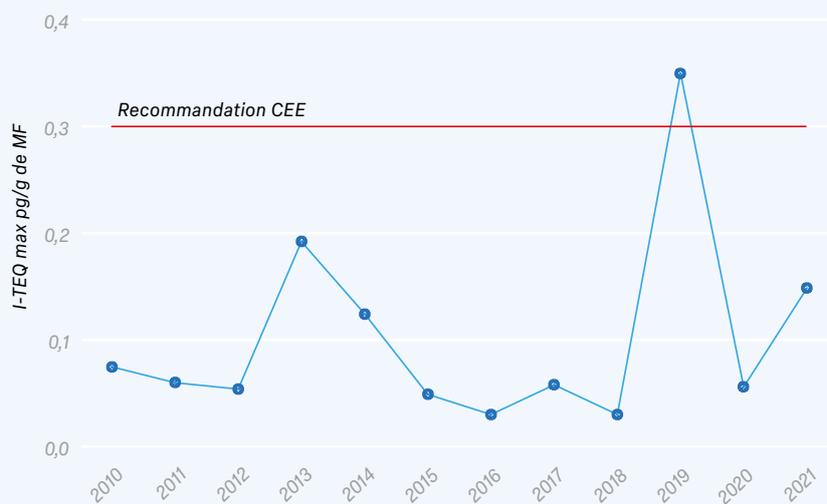
→ Mesures dans les végétaux

La toxicité des dioxines, notamment via la chaîne alimentaire, a amené l’OMS le 3 juin 1998, à recommander une DJA (dose journalière admissible) pour l’homme de 1 à 4 pg ITEQ/kg de poids corporel. En juin 2001, le comité expert de l’OMS a spécifié la valeur de 70 pg par Kg de poids corporel et par mois.

Un prélèvement de chou a été effectué le 16 décembre 2021 à proximité de l’UVE. Les teneurs en dioxines et furannes sont comparées aux teneurs d’un chou témoin cultivé dans les serres de la ville de Limoges durant la même période.

Choux

Évolution annuelle du total des 17 congénères



Concentrations en équivalent toxique	Végétaux : choux exposés	Végétaux : choux témoins
Total pg I-TEQ max OMS/g de MF	0,147	0,004

La valeur sur l’échantillon prélevé est de 0.15 pg/g de matière fraîche.

→ Mesures dans le miel

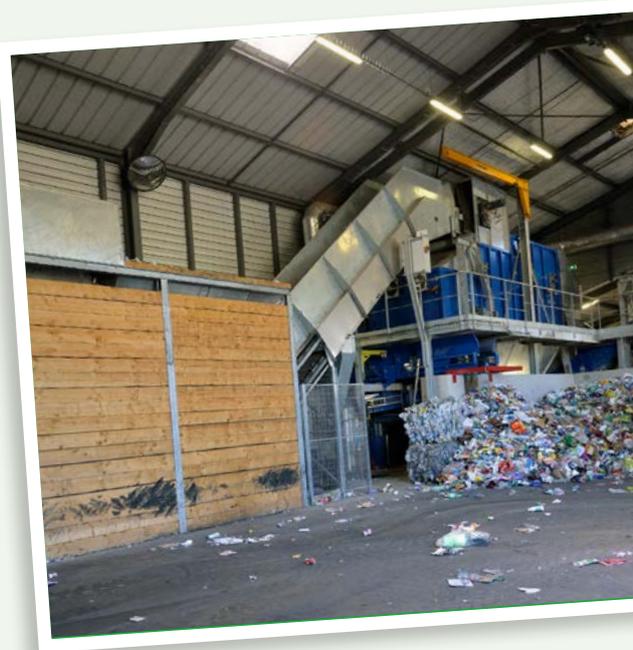
Le prélèvement de miel s’est effectué le 15 septembre 2021 sur des ruches placées à proximité immédiate de l’incinérateur, dans l’enceinte même de l’usine. Après analyse, la concentration maximale totale est de 0,19 pg I-TEQ/g de produit, soit bien en deçà de la limite fixée par l’OMS de 0,30 pg I-TEQ/g de produit.

LA VALORISATION MATIERE

Centre de tri de Monceaux-sur-Dordogne

FICHE D'IDENTITÉ

Localisation	Monceaux sur Dordogne
Exploitant	Communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne
Année de mise en service	1998
Capacité de traitement	3 500 t /an
Matières traitées	Emballages recyclables (papiers, cartonnettes, plastiques, acier, aluminium)
Tonnages d'emballages recyclables valorisés en 2021	1 845 t



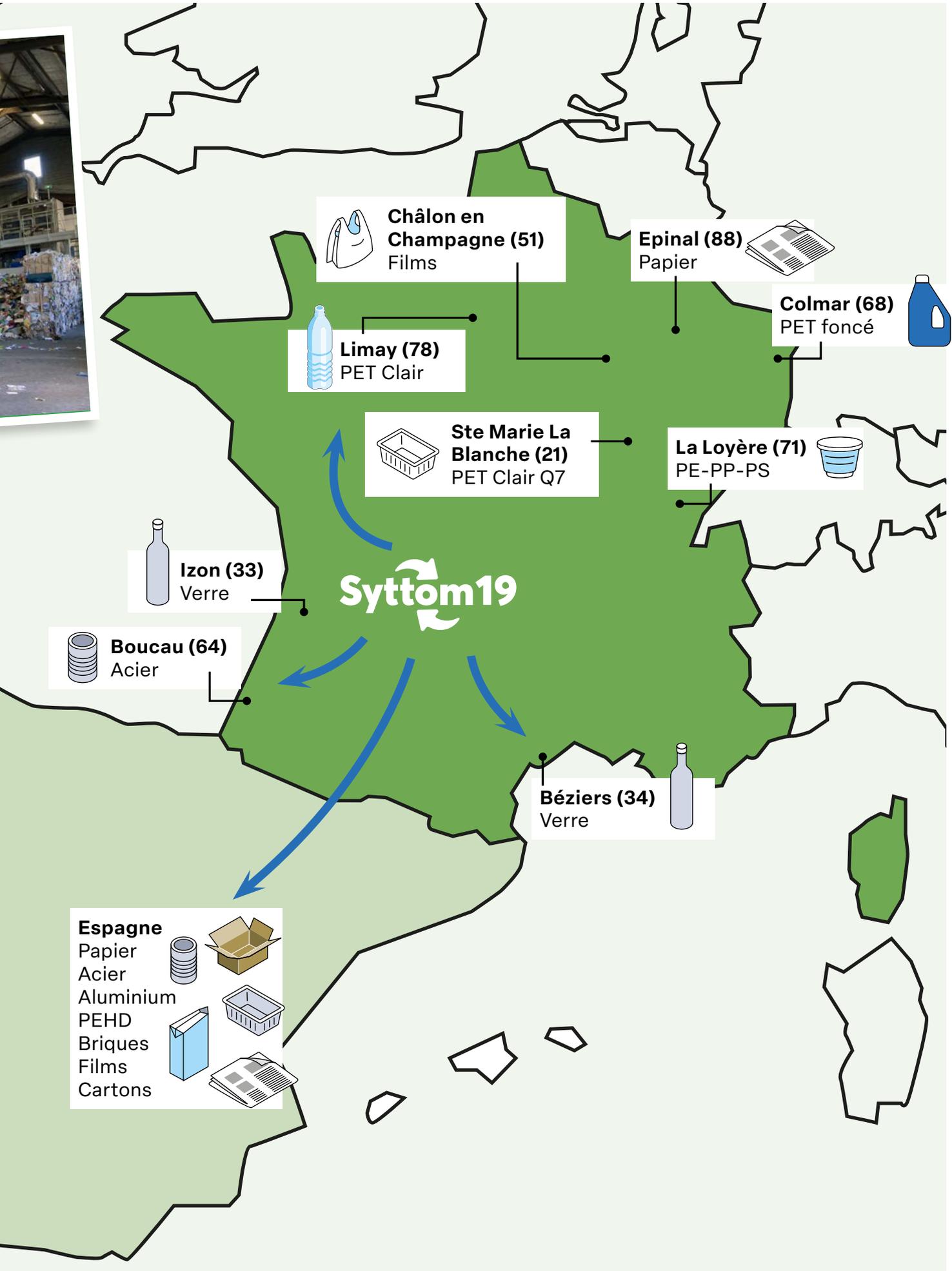
Le centre de tri de Monceaux-sur-Dordogne traite les emballages ménagers de la haute et moyenne Corrèze ainsi que ceux de deux collectivités du Cantal. Pour des raisons de normes liées au traitement des plastiques son exploitation devra cesser en décembre 2022. Les emballages ménagers de l'ensemble de la Corrèze seront alors totalement triés sur les centres de tri du SYDED 46 et du SMD3.

→ Valorisation des matériaux

Les matériaux triés sur le centre de tri sont issus de la collecte sélective. À partir du centre de tri, sont expédiés : le papier, les plastiques (PET Clair, PET Foncé et PEHD), les cartons d'emballages et cartonnettes (EMR), les briques alimentaires (Tétra), l'acier et l'aluminium.

	Papier	EMR	PET Clair	PET Foncé	PEHD	Tétra	Acier	Aluminium	Refus
2018	361 t	529 t	231 t	90 t	101 t	66 t	157 t	18 t	492 t
2019	235 t	294 t	167 t	65 t	74 t	42 t	132 t	13 t	413 t
2020	172 t	316 t	148 t	62 t	65 t	22 t	96 t	12 t	345 t
2021	172 t	337 t	145 t	68 t	62 t	44 t	144 t	13 t	425 t

Les destinations principales des produits recyclables se trouvent essentiellement en France et en Espagne.



Nouveau

À partir du 1^{er} janvier 2023, tous vos emballages se trient et vont dans *le bac jaune!*

Tous les emballages en *plastique*

↳ Bouteilles, flacons, pots,
barquettes, sachets, films
plastique, tubes...



Nouveau



Emballages en *métal*



↳ Bouchons, couvercles,
capsules médicaments, boîtes
de conserve, barquettes alu...

Emballages en *carton*



↳ Briques, cartonnettes,
boîtes, sacs en papier...